

T A R I F 2 0 2 4 - 2 0 2 5

Mention Complémentaire Cuisinier en desserts de Restaurant

**Nos tarifs tiennent compte des périodes de stages et de vacances.
Ils sont lissés sur le cycle de formation.**

Pour un élève demi-pensionnaire :

Contribution des familles :	116 € 00 par mois.
Demi-pension :	63 € 00 par mois.
<u>Total mensuel :</u>	<u>179 € 00 par mois.</u>

La facture est établie à l'année, soit 10 mois de septembre à juin.

Les parents peuvent bénéficier de l'aide du fonds social Régional, (soumise au barème des ressources), dossier sur demande.